

Table de gestion intégrée des ressources et du territoire – POINTE (112-62)
Compte-rendu de la rencontre du 14 mars 2024
En visioconférence

Liste des présences participant-e-s :

Organisation	Nom	Présence (X)
Association Coopérative Forestière de St-Elzéar et mandataire de gestion de l'UA 112-62	Jonathan Synnott	X
Association provinciale des trappeurs indépendants (APTI) - Conseil de la Gaspésie	Simon Gosselin	X
Bois d'œuvre Cedrico inc.	Samuel Garneau	
Club des Ornithologues de la Gaspésie	Pierre Poulin	X
Communautés Gespeg	Frédéric Huet	
Conseil de l'Eau Gaspésie Sud	Julie Leblanc Catherine Dutil	X
Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie	Yves Briand	X
Conseil régional de l'environnement GIM	Mia Larochelle Christian Besnier	X X
Coop Accès Chic-Chocs	Bruno Belliveau	
Coopérative forestière de la Gaspésie	Marilou Légaré	
Damabois Division Cap-Chat	Denis Bernier Geneviève Bernier	X
Fédération des clubs motoneigistes du Québec	Michel Desrosiers	
Fédération québécoise des clubs quads de la Gaspésie et des Îles	Mathieu Vallière	
Fédération Québécoise des Chasseurs et Pêcheurs (FEDECP) GIM	Anthony Assels	
Fédération Québécoise pour le Saumon Atlantique (FQSA)	Antoine Gagnon Poiré	X
Gaston Cellard Inc	Pierre-Luc Desjardins	
Groupe de scieries G.D.S. inc	Mathieu Piché-Larocque Steve Leblanc	X
Groupe Lebel	François Godin	X
Groupement forestier coopératif de la Péninsule	Brian Lequesne	
Groupement forestier Rocher Percé Inc.	Sylvain Réhel	
Mi'gmawei Mawiomí Secretariat	*	
MRC de la Côte-de-Gaspé	Daniel Harbour Pascal Caron-Savard	X
MRC le Rocher Percé	Louis Babin	X
Parc national Forillon – Parc Canada	Mathieu Côté	
Regroupement des MRC de la Gaspésie	Dany Scott	X
Regroupement restauration des trois rivières Pabos	Daniel Huard Douglas Hunt	

Réserve faunique de Port-Daniel	Yves Briand	X
Rosario Poirier inc.	Luc Poirier	
Sentier international des Appalaches	Jean-Marc Hardy Jean-Pierre Gagnon	X
Sépaq (réserves fauniques)	Patrick Gendreau	X
Société de gestion de la rivière Grand-Rivière	Maureen Mercier	
Société de gestion des rivières de Gaspé inc.	Rémi Lesmerises	X
Syndicat des producteurs acéricoles du Bas Saint-Laurent – Gaspésie UPA	Claude Fecteau Mylène Gagnon	
Uniboard Canada inc. (Sayabec)	Jérôme Pelletier	
Yolande Laflamme Inc.	Charles-Philippe Laflamme	
ZEC Baillargeon	Gilles Paris	
ZEC des Anses	Douglas Murphy Denis Michaud	X X

Liste des présences invités et observateurs :

Nom	Organisation	Secteur	Présence (X)
Andrew Gilker	MFFP (UG112)	Ministère	
Mathieu Prévost	MFFP (UG112)	Ministère	X
Sylvain Pelletier-Bergeron	MFFP (UG112)	Ministère	X
Félix O'Connor	MFFP (UG112)	Ministère	X
Steve Bujold	MFFP (reg. 11)	Ministère	X
Sébastien Pelletier	BMMB	Ministère	
Jason Argouin	MFFP (reg. 11 – Biologiste)	Ministère	
Guillaume Berger-Richard	Coordonnateur TGIRT	MRC de Bonaventure	X

Point	Discussions
1. Ouverture de la rencontre	<p>Ouverture de la rencontre : 13h</p> <p>Présentation de l'ordre du jour</p> <p><i>Adoption de l'ordre du jour tel que proposé</i></p>
2. Lecture et adoption du compte rendu et suivis	<p>Guillaume présente le compte rendu de la rencontre du 8 décembre 2023</p> <p><i>Le compte rendu est adopté tel que présenté</i></p>
3. Point en suivis	<p>Accessibilité des données géomatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toujours en cours; on travaille pour améliorer la carte interactive et ajouter les AEC <p>Partage des estimations d'installation de ponceaux lors des PAFIO</p> <ul style="list-style-type: none"> • À suivre; toujours à l'étude pour rendre les données accessibles dans la carte interactive <p>Organisation des activités de presses lors des prochaines présentations PAFIO</p> <ul style="list-style-type: none"> • On s'est rendu compte que les consultations des PAFIO ne sont pas assez publicisées; il pourrait être pertinent d'aller dans les médias pour promouvoir les consultations. Le MRNF s'engage à le faire.
4. Harmonisation du PAFIO-V. 2023-11	<p>Commentaire d'ordre stratégique</p> <p>Voirie forestière – 112-62 et 112-63</p> <p>Proposition d'une approche dérogative au RADF pour favoriser la planification de fermeture de chemin</p> <p>Proposition de faire un bilan du Plan de gestion de la voirie forestière</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentées également dans la rencontre du 112-63 du 13 mars 2024 • Dossier transféré au comité voirie <p>Harmonisation des usages</p> <p><u>Bande de protection SIA</u></p> <p>Steve Bujold présente la fiche d'harmonisation.</p> <p><i>Questions et commentaires</i></p> <p>« Qu'est-ce que l'entente GIRN? »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entente datant de l'époque où la conférence régionale des élus existait; cette entente comprend des modalités paysagères particulières.

- On parle notamment d'assiettes de coupe et de proportion du paysage utilisée pour la récolte. Les modalités varient aussi selon le plan visuel où on est, l'environnement immédiat, si on parle du premier plan ou de l'arrière-plan.
- Aussi appelée « Guide paysage »

« La solution du ministère consiste donc à transformer la coupe totale en coupe partielle? Si c'est le cas, la proposition ne nous convient pas; le vent entre et c'est une véritable catastrophe. »

- Il faudrait aller modifier le VOIC et l'entente GIRN; la mesure est écrite comme ça. Pour avoir une nouvelle mesure, on peut proposer comme solution de revoir cette entente, notamment avec le comité paysage.
- Lorsque le tableau indique 0.1, on ne peut pas faire de récolte du tout. Les 5 premiers mètres ne voient aucune récolte, ce sont les 25 mètres suivant qui pourraient être touchés par une récolte partielle.

« Quelle est la démarche pour modifier le VOIC ou l'entente GIRN? »

- Cette décision peut être prise durant la rencontre et envoyé la TGIRT Commune.
- Pour ce qui est du reste de ce qui est préconisé, c'est à la Table de se prononcer.

Proposition de rouvrir l'entente générique sur l'harmonisation des coupes en bordure du SIA

- Il s'agit d'un sentier de renommée internationale, accrédité auprès de la Fédération, qui mérite une meilleure protection.

« Cette proposition touche à une autre problématique; on n'a pas vraiment d'idée de l'impact que ça peut avoir. »

- Le fait de rouvrir l'entente consiste simplement à ouvrir la discussion.

« Parle-t-on seulement du SIA? Il faudrait s'assurer qu'on demeure cohérent entre nos documents, qu'on ajuste les documents selon les modifications. »

- L'entente GIRN va déjà être rouverte, c'est déjà prévu.
- Pour le SIA, il y a une entente d'harmonisation sur la coupe en bordure de celui-ci.
- Les documents seront modifiés selon les décisions prises.

Proposition : les membres de la TLGIRT 112-62 propose de rouvrir l'entente générique sur l'harmonisation sur les modalités de coupes en bordure du SIA et de l'ajuster au besoin. Cette proposition est la solution préconisée par la Table.

[Cliquer ici pour accéder à la fiche d'harmonisation concernant le SIA](#)

Chantier dans un milieu riverain secteur Pelle CR 5993

Steve Bujold présente la fiche d'harmonisation.

Questions et commentaires

«Le MRNF est obligé de respecter les orientations du ministère de l'Environnement sur les protections du territoire, mais le MRNF pourrait quand même être proactif dans l'harmonisation. La réponse du ministère est donc un peu paresseuse, car on pourrait décider de ne pas faire de coupe dans un secteur. »

- On n'a pas le choix de respecter les orientations en matière d'aires protégées.

« La consultation n'est pas accessible sur le site. »

- Sur la carte interactive du site de la TGIRT, le PAFIO est toujours accessible. Sinon après la consultation, celle-ci n'est plus disponible sur le site internet du Ministère.
- Il est plus aisé de travailler sur ArcGIS que sur le site de la Table GIRT.
- Félix peut répondre aux questions relatives à la carte, au besoin.

La proposition du ministère est recommandée telle que présentée.

[Cliquer ici pour accéder à la fiche d'harmonisation sur la ZEC des anses - secteur treize milles.](#)

Ruisseau Rocky et développement de sentier de randonnées pédestres

Steve Bujold présente la fiche d'harmonisation et explique la carte qui s'y trouve.

Questions et commentaires

« On ne comprend pas pourquoi vous descendez aussi bas dans un bassin versant? »

- Ces arbres-là font partie de la possibilité forestière, classés comme récoltables par le forestier en chef.
- Une analyse est ensuite faite et on regarde ce qui est accessible et sensé, et certains polygones sont retirés.
- La PRAN est ensuite plus précise, puis les BGA peuvent ensuite abandonner d'autres secteurs pour diverses raisons.
- Le PAFIO est brute, puis une fois le raffinement fait, le résultat à la PRAN est différent. Ce n'est pas parce que des arbres sont dans la possibilité qu'ils seront récoltés.

« À la Table, on s'attend évidemment que le cadre légal soit respecté. En harmonisation, on assume qu'on peut aller plus loin pour respecter les besoins des acteurs. C'est l'essentiel de la consultation publique. Si celle-ci ne permet pas de tenir compte de besoins qui sont au-delà du cadre légal et réglementaire, c'est futile. Lorsque c'est la raison fournie pour refuser l'harmonisation, on met un frein au processus de gestion. On manque de flexibilité, ce qui ne traduit pas l'essence de l'harmonisation et de la gestion intégrée. »

- Le ministère reste ouvert aux commentaires, mais ce n'est pas son rôle de changer les lois.
- Ça fait plusieurs fois que le commentaire est fait. Il est possible qu'on échappe des éléments des réglementations, et c'est pour cette raison notamment qu'on consulte les acteurs.
- Autour de la Table, ce n'est pas tout le monde qui connaît toutes les lois et tous les VOIC, et il est pertinent d'informer les acteurs.

- La réponse du ministère vient des informations dont il dispose. Les acteurs de la Table peuvent en retour apporter des suggestions et des commentaires. Comme c'est dit dans nos règles de fonctionnement, il faut respecter les stratégies et les orientations gouvernementales. Ça fait partie des règles qu'on s'est données à la Table.

Félix présente les avancements du redécoupage fin du secteur en question.

« On a beaucoup travaillé pour répondre à ce qui était proposé dans le PAFIO, mais ce ne sera pas appliqué. C'est beaucoup d'énergie dépensée. Nous ne serons pas ensuite consultés pour la PRAN? On pourrait gagner en efficacité en changeant notre approche. »

- Non, en effet. Le redécoupage fin du PAFIO n'est pas effectué en consultation. Il s'agit d'un commentaire récurrent.
- Il y a un examen de conscience en cours au ministère. On essaie d'avoir de l'avance sur les décisions prises relativement au PAFIO et à la PRAN. Pour l'instant, la carte présentée est la plus récente à ce jour.
- Il est pertinent de se questionner à savoir à quel moment il est préférable de consulter les acteurs. Rendu à la planification fine, c'est encore plus difficile d'ajuster, et probablement plus dur d'harmoniser.

Les membres de la TGIRT proposent de créer un comité (TGIRT-MRNF) afin d'élaborer une cartographie qui ciblera des zones afin de faire de la cartographie fine pour le PAFIO.

« Ce qui est dérangeant, c'est que lorsque la carte du PAFIO sort, j'ai l'impression qu'aucune des cartes n'est pareilles. Quand on regarde celle disponible publiquement, la plupart du temps on a une réaction extrêmement choquante. On ne peut pas croire que certaines coupes sont prévues à certains endroits. Mais on comprend qu'il y a une ouverture à modification. Il y a aussi d'autres préoccupations qui vont suivre, notamment par rapport aux rivières à saumon, aux aires protégées, etc. Advenant une situation extrêmement préoccupante pour la ZEC des Anses, est-ce que celle-ci peut demander une caractérisation d'un endroit pour vérifier sa biodiversité? »

- Il y a toujours une ouverture, mais on a des orientations à suivre, et nous devons les respecter. Quand on a des préoccupations, on s'attarde aux secteurs touchés et on essaie d'y répondre si possible, selon les préoccupations. Si à l'intérieur de notre stratégie on peut trouver une façon d'accommoder, on est heureux d'y arriver.
- Pour ce qui est de la caractérisation, il est effectivement possible de demander des études (effectuer un signalement) pour un secteur précis. Il est préférable d'appeler directement au ministère pour faire une telle demande. Cette demande est transférée à la direction de la protection des forêts. Si la direction voit qu'il y a un potentiel de classification quelconque, une visite terrain est effectuée. Donc oui, c'est tout à fait possible d'émettre une telle demande d'étude ou de caractérisation.

« Quelle est la différence entre les COS et la PRAN? »

- COS : compartiment d'organisation spatiale (subdivisions du territoire, souvent basées sur des réalités physiques)
- PRAN : planification annuelle

« Pourrait-on avoir les orientations qui nous empêche d'harmoniser cette préoccupation? Peut-on avoir accès aux fiches du ministère? Serait-il possible d'avoir accès à la réponse du ministère avant la rencontre pour pouvoir préparer notre réponse? »

- Les fiches seront partagées une fois harmonisées, par courriel après la rencontre.
- Parfois, l'information arrive à la dernière minute, alors c'est à voir si les ressources nous permettent de transmettre les fiches à l'avance.

Proposition : Envoyer les fiches de préoccupation avant les rencontres de la Table GIRT si possible

La proposition potentielle du ministère est recommandée avec l'ajout de la carte ajustée et d'un recalcul.

[Cliquer ici pour accéder à la fiche d'harmonisation sur la ZEC des anses – Secteur Ruisseau Rocky](#)

CENG – Milieux humides boisées

Guillaume présente la proposition issue de la rencontre du 13 mars 2024 avec l'unité 112-63.

François Godin et Julie Leblanc souhaitent participer à la rencontre de règlement des différends.

Questions et commentaires

« Y aura-t-il un principe de représentativité pour la rencontre de médiation? Car sinon, il pourrait y avoir des déséquilibres. »

- Non, pour l'instant il n'y pas de tel principe. On fonctionne par consensus, donc bien que ce soit intimidant, personne ne devrait être lésée.

Il y a consensus à l'effet que la TGIRT doit analyser l'aménagement forestier dans les milieux humides non couverts par le RADF et établir, s'il y a lieu, des balises stratégiques sur la récolte, ou non, à l'intérieur de ces milieux humides.

Proposition que la rencontre se tienne le 21 mars 2024 en après-midi.

La proposition est acceptée par les acteurs concernés.

Harmonisation opérationnelle

Zec Baillargeon

Jonathan Synnott présente la fiche d'harmonisation.

Questions et commentaires

« Parfois, le chemin construit à plus de répercussions que la coupe elle-même. Est-ce que vous incluez plusieurs drains mais qui pourraient aussi être un passage par la faune? »

- Ce n'est pas quelque chose qu'on fait par ici.

La Table propose ce qui suit :

Aux dires du BGA qui a tracé les tronçons de chemins de ce chantier, l'accès via les chemins du Sirois pourrait être impossible à se faire en fonction de certaines contraintes topographiques présentes sur le tronçon no 1032.

Ainsi, une visite terrain devra être réalisée préalablement aux opérations entre le BGAD, le représentant de la MRC ainsi que le représentant de la ZEC afin de déterminer le tracé optimal qui sera maintenu entre les deux options suivantes (un seul choix de tracé devra être maintenu parmi ces deux options) :

Options 1 : Maintenir le tronçon 1032 en implantation connectant via les chemins du chantier Sirois à l'ouest de la ZEC Baillargeon. Une portion du tronçon de chemin numéro 982 prévu en implantation sera conservé jusqu'à la limite de la ZEC afin de desservir les polygones d'interventions limitrophes à la ZEC. La portion du chemin no 982 qui ne sera pas réalisé permettra d'éviter de connecter les réseaux de chemins à l'extérieur de la ZEC à ceux à l'intérieur de la ZEC.

Option 2 : Maintenir la totalité du tronçon de chemin numéro 982 en implantation connectant via les chemins de la ZEC Baillargeon jusqu'à l'intersection du tronçon numéro 998. Le tronçon numéro 1032 en implantation ne sera pas réalisé afin d'éviter de connecter les réseaux de chemins à l'extérieur de la ZEC à ceux à l'intérieur de la ZEC.

À la suite de cette visite, la TGIRT sera informée du tracé choisi qui a été approuvé par la ZEC et la MRC.

[Cliquer ici pour accéder à la fiche d'harmonisation – Zec Baillargeon](#)

Zec des Anses

Jonathan Synnott présente la fiche d'harmonisation.

Questions et commentaires

« Ces chemins là seront donc définitivement enlevés? »

- Il n'y aura pas de fermeture des chemins existants, mais il n'y aura pas de nouveaux chemins.

« Cette harmonisation n'aurait pas eu à être si on avait la planification fine avant. »

- Le message est passé, mais il faut comprendre que ça prend du temps faire une planification fine, il faut aller sur le terrain, etc. Le ministère doit mettre du temps aussi, et nous sommes limités en ressources humaines.

La proposition est adoptée avec l'ajout de la nouvelle carte qui tient compte des mises à jour de la planification fine.

La TGIRT propose d'enlever tous les chemins non nécessaires pour desservir la nouvelle planification fine des COS 360 et 368 qui sera fournie par l'aménageur de l'UA 11262 (Félix O'Connor).

[Cliquer ici pour accéder à la fiche d'harmonisation – Zec des anses secteur Pellegrin](#)

Commentaires sans harmonisation

	<p><u>ZEC des Anses</u> La ZEC des Anses comporte différents milieux biologiques importants à protéger. Par exemple, on retrouve une aire de nidification du harlequin entre le ruisseau Rocky et Grandes Chutes et une aire de confinement du cerf de Virginie près de la rivière Grand Pabos Nord. Étant donné que certaines coupes prévues au PAFIO ont été éliminées, on demande que les chemins prévus pour ces secteurs ne soient pas construits.</p> <p><i><u>Les membres de la Table GIRT recommande de retirer de la planification les chemins sans utilité identifiés par la ZEC des Anses.</u></i></p> <p>Cliquer ici pour accéder à la fiche d'harmonisation – Zec des anses secteur Rocky (chemins)</p>
<p>5. Varia</p>	<p><u>Groupe de scieries G.D.S. inc</u> Dernièrement, le MRNF a fait une présentation à la TGIRT commune relativement aux protections qui sont présentement en application sur le territoire. C'était en septembre dernier, à l'hôtel Francis, à New Richmond et nous étions environ une quinzaine de membres, sinon moins. Cependant, malgré que les pourcentages présentés donnent un bon aperçu, il reste selon nous plusieurs choses à définir, principalement relativement à ce qui devrait être inclus ou non au calcul et sur quel territoire l'appliquer. Plusieurs démarches sont aussi en branle entre autres du côté du MELCCFP, que ce soit au niveau des aires protégées candidates ou des milieux humides à protéger. Ainsi, considérant qu'il nous manque un portrait fiable de l'état des usages du territoire, que des démarches qui nous sont peu connues sont à l'œuvre, que la stratégie caribou n'a pas encore été dévoilée, nous craignons les impacts de toutes ces mesures sur les approvisionnements de nos usines. Nous croyons avoir fait preuve de bonne volonté tout en ayant été proactif pour trouver des solutions gagnant-gagnant au cours des dernières années, que ce soit au niveau du Caribou, de la protection des milieux humides riverains en œuvrant au sein du comité MHH, des aires protégées candidates telles que celle projetée dans le secteur de la ZEC des Anses, c'est pourquoi nous demandons que la TGIRT et le MRNF organisent une rencontre spécifique qui fera la lumière sur l'état du territoire forestier aménageable, afin que nous puissions nous positionner adéquatement dans les dossiers qui touchent aux approvisionnements. D'ici là, nous serons peu enclins à donner notre approbation sur de nouveaux projets ou mesures qui auraient un impact sur les approvisionnements des usines. Il en va de la pérennité de nos activités, qui supportent grandement les MRC de la Gaspésie, qui, rappelons-le, figurent tout au bas du classement des MRC dévitalisées du Québec.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il faudrait préciser ce qu'on veut dire par territoire aménageable. • Cette position ressemble à une menace; on devrait procéder à cet état des lieux rapidement pour éviter un goulot d'étranglement lors des prochaines rencontres. • Cette proposition sort du cadre de la Table d'harmonisation; elle devrait être transmise à la Table commune. • Il y a un questionnement à savoir si on devrait impliquer le ministère de l'Environnement dans cet enjeu; il pourrait faire une présentation. • Lors de la consultation tenue à Gaspé, il y avait une forte présence des forestiers et des élus qui ont trouvé des solutions. À la fin de la rencontre, il semblait y avoir de la place pour tout le monde, aires protégées et approvisionnement. Il y a peut-être une crainte d'approvisionnement, mais il y a aussi une crainte pour les aires protégées. La MRC du Roché-Percé est aussi dévitalisée, et n'a pourtant pas de moulin. Il serait pertinent de s'asseoir avec Félix et voir le plan d'agrandissement des aires protégées. • Il y aurait d'autres façons de faire que de créer des aires protégées; il serait pertinent d'explorer les autres avenues possibles (comme des coupes partielles).

	<p><u>Les membres de la TLGIRT sont d'accord pour partager la proposition à la Table GIRT commune : nous demandons que la TGIRT et le MRNF organisent une rencontre spécifique qui fera la lumière sur l'état du territoire forestier aménageable, afin que nous puissions nous positionner adéquatement dans les dossiers qui touchent aux approvisionnements</u></p> <p><u>CREG Gaspésie</u> <i>Questions et commentaires</i></p> <p>« Pourrait-on partager ce document? Il serait important que la Table GIRT soit au courant en amont. »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un document est en cours de préparation. <p>« Ce n'est pas au ministère ni à la Table GIRT de juger, nous ne sommes pas experts; ça revient au ministère de l'Environnement. Il y a d'autres projets d'aires protégées en cours. Bref, nous ne pouvons utiliser la carte d'agrandissement, car nous ne l'avons pas reçue encore. Pour l'instant il n'y a pas de PRAN 2024. Le ministère aimerait savoir où les aires protégées seraient établies. Nous sommes confiants que d'ici 2025, les contours seront réglés. Il ne semble pas y avoir d'enjeux immédiats à ce sujet. Une communication est nécessaire entre les deux ministères, mais les acteurs aussi doivent parler au ministère de l'Environnement. »</p> <p>« Nous à la base, on parle des ruisseaux Tremblay, Robertson et Flynn. Serait-il possible d'aller faire un inventaire dans ce secteur avant de procéder à des coupes? Aussi, des coupes sont prévues dans l'aire du cerf de Virginie, c'est normal? »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des inventaires peuvent être effectués, en effet; il faut faire une demande de signalement au ministère. • Des coupes peuvent être effectuées dans le territoire du cerf de Virginie, selon certaines modalités. Un nouveau plan devrait voir le jour bientôt, mais d'ici là, l'ancien plan est en vigueur. Des discussions sont tenues avec le ministère de la Faune concernant les modalités régissant la coupe dans le territoire du cerf de Virginie.
6. Fin de la rencontre	La rencontre est levée à 16h11.

Tableau de l'ensemble des suivis de la TLGIRT 112-62

Mandats / suivis	Par	Provient de - Date de rencontre
Fournir lors des PAFIO le nombre de ponceaux sur les chemins planifiés, identifier une méthode qui fonctionne	BGA	TLGIRT 112-62 - 2023-02-20
Le partage de shapefile est toujours à l'étude au niveau du MRNF	MRNF	TLGIRT 112-62 - 2023-02-20
Le ministère s'engage à organiser des activités de presse lors des prochaines consultations.	MRNF	TLGIRT 112-62 – 2023-12-08
Apporter en TGIRT Commune la publicisation et activités des consultations publiques au niveau des citoyennes et des citoyens.	MRNF	TLGIRT 112-62 – 2023-12-08
Apporter en TGIRT Commune la centralisation du MRNF et les impacts sur la gestion intégrée.	MRNF	TLGIRT 112-62 – 2023-12-08
Créer un comité (TGIRT-MRNF) afin d'élaborer une cartographie qui ciblera des zones afin de faire de la cartographie fine pour le PAFIO.	TGIRT	TLGIRT 112-62 – 2024-03-14
Envoyer les fiches de préoccupation avant les rencontres de la Table GIRT si possible	TGIRT et MRNF	TLGIRT 112-62 – 2024-03-14
Tenir une rencontre de médiation le 21 mars en après midi	TGIRT	TLGIRT 112-62 et 112-63 – 2024-03-14
Partager la proposition à la Table GIRT commune : nous demandons que la TGIRT et le MRNF organisent une rencontre spécifique qui fera la lumière sur l'état du territoire forestier aménageable, afin que nous puissions nous positionner adéquatement dans les dossiers qui touchent aux approvisionnements	TGIRT	TLGIRT 112-62 – 2024-03-14